

## **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

Session plénière du 20 décembre 2018

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019

### **Intervention de Monsieur André Berdou**

*Conseiller départemental d'Oloron Sainte-Marie*

*Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Pouvez-vous nous indiquer Mr le Président, où nous en sommes sur le volet Gourette du Plan Montagne initié et validé en ce début d'année par le comité de pilotage Ad hoc qui réunissait tous les acteurs publics et privés de la station de Gourette.

Je connais le travail réalisé sous la Présidence Mirande, par les services du Département et ceux de l'Etat, compte tenu du site classé de la station de Gourette.

Le cahier de gestion, inhérent à tout aménagement d'un site classé et construit par le Département et la DREAL devait aboutir au cours du premier trimestre 2019.

Qu'en est-il?

Ce document partagé est obligatoire avant tout début de travaux des aménagements lourds que sont la réalisation des téléportés prévus et indispensables au bon fonctionnement de la station de Gourette.

Parallèlement, la commune de Laruns, sous la pression d'une association, nous a convié le 30 Novembre dernier à une Réunion à laquelle vous avez participé, Réunion fondatrice (Enfin?) à une réflexion sur les aménagements de la station d'Artouste, ce dont je me réjouis, même si elle tardive, et surtout réalisée sous la pression des acteurs locaux représentée dans l'association.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Nous avons reçu, comme vous, les représentants de cette association qui lie le devenir de la station d'Artouste avec celui de Gourette au seul salut de la réalisation de la liaison des deux domaines skiables.

Cette affirmation est très réductrice et fallacieuse du développement de la station d'Artouste à venir.

Elle a certes le mérite de relancer la nécessaire réflexion sur Artouste avec la participation de la communauté de commune de la Vallée d'Ossau, du Département, De la Région, de l'Etat et des acteurs locaux.

Les mêmes travaux et demandes administratives seront donc obligatoires pour la Commune de Laruns, pour Artouste comme ils le sont pour nous pour Gourette.

Je ne voudrai pas Mr le Président, et ma crainte est partagée par les sociaux professionnels de Gourette que cette démarche uniquement ciblée sur la liaison des deux domaines skiabls en site classé soit un frein à la réalisation des travaux à réaliser sur le domaine skiable de Gourette.

Je ne voudrai pas Mr le Président que vous reportiez sur les services de l'Etat, la responsabilité des éventuels retards des autorisations des travaux à réaliser à Gourette au motif d la réapparition d'une hypothétique liaison des deux domaines skiabls de Gourette et d'Artouste.

Autant Monsieur le Président je vous félicite, ainsi que le Président Mirande avec les services du Conseil Départemental du travail réalisé et la programmation sur 4 ans à Gourette, autant je serai extrêmement vigilant et actif sur le respect de la méthode et du planning décidé collégialement.

Je combattrai toute interférence intempestive visant à ralentir les indispensables travaux à réaliser sur la station de Gourette.

Je vous remercie.

André Berdou